

## COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

### VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU 25 JANVIER 2021

Cette troisième visioconférence de l'année 2021, tenue par le DGA, Monsieur Magnant a été l'occasion d'évoquer les points suivants :

Le télétravail à la DGFIP :

La direction général reconnaît sans en comprendre toutefois les arisons, que le niveau de télétravail à la DGFIP n'est pas remonté à ce jour à son niveau de décembre dernier .

Le niveau d'équipement en matériel continue à monter à raison de 1000 à 1500 postes livrés chaque semaine.

Le Directeur général adjoint a précisé que la DG s'apprêtait dans les prochaines semaines à travailler sur l'organisation de la campagne de la déclaration des revenus. Pour le moment l'hypothèse serait une campagne dans les conditions normales, mais l'évolution prévisible des dispositifs sanitaires dans les prochains jours peut modifier l'approche retenue.

Plus généralement, la Direction générale est aussi dans l'attente des informations qui seront données par le gouvernement dans le courant de cette semaine.

Cette réunion a permis aux organisations syndicales d'aborder les points suivants :

**télétravail** : le télétravail rencontre toujours des freins locaux liés à des comportements erratiques de certaines directions et chefs de services. La **CFTC DGFIP** et les autres OS réclament encore et encore que des consignes claires et sans ambiguïté à destination du réseau.

S'agissant de l'équipement en matériel informatique, les OS demandent la communication des listes d'attente de chaque direction afin d'en assurer un suivi periodique. Il n'est pas admissible que des agents volontaires pour le télétravail restent en liste d'attente d'un équipement, plus longtemps que nécessaire ; ils doivent être servis prioritairement aux prochaines livraison.

**couvre feu** : Les OS ont fait remonter les inquiétudes des agents de certaines grandes métropoles quant à la sur fréquentation des transports en commun en heure de pointe liée à l'avancée du couvre feu à 18 heures.

**situation des stagiaires** : La **CFTC DGFIP** et les autres OS ont tiré la sonnette d'alarme une nouvelle fois au sujet de la situation des stagiaires contrôleurs et inspecteurs de la promotion en cours qui vivent de plus en plus mal l'accumulation de connaissances reçues exclusivement en distanciel en plus d'être coupés de tout lien social, rejoignant ainsi les réoccupations exprimées en d'autres lieux au sujet des étudiants français en général. Les organisations syndicales ont

appelé l'attention de la Direction Générale sur la notion de stage probatoire dans un cadre sanitaire qui ne garantit pas au stagiaire de démontrer ses acquis et ne lui garantit pas non plus de bénéficier du complément de formation pratique encadrée pendant cette période.

**oraux des concours :** les inquiétudes ont été réitérées quant à la présence de salles d'attente surchargées et de files d'attente à l'extérieur, ainsi que sur le respect des consignes sanitaires.

**indemnisation frais liés au télétravail :** une demande a été formulée en vue d'une prise en charge par l'administration des frais engendrés par le télétravail (chauffage en hiver).

#### **Réponses de l'administration :**

**Teletravail et équipement matériel :** les consignes sont régulièrement rappelées. La situation des listes d'attente sera examinée dans le cadre global des priorités qui vont se mettre en place , à savoir prioriser l'équipement des agents qui seront amenés à participer aux opérations de la campagne de la déclaration des revenus ou liées au fond de solidarité.

**couvre feu :** l'administration n'a pas constaté sur les relevés des pointeuses de grands changements quant aux habitudes de sortie en fin de journée. Elle précise que de nombreuses directions ont pris des mesures permettant aux agents d'organiser leur journée de travail sur une période plus aménagée notamment en autorisant la prise de fonction à 7h au lieu de 7h30.

**Situation des stagiaires :** L'administration est consciente de la difficulté rencontrée et de la nécessité de rompre l'isolement des stagiaires. Le contact téléphonique de chaque stagiaire par les enseignants constitue pour ceux-ci un surcroît d'activité mais apparaît comme la seule possibilité pour le moment. Le stage probatoire découle d'une série de textes législatifs et réglementaires auxquels il ne peut être dérogé de manière unilatérale en l'état actuel des choses.

Le Directeur général adjoint a communiqué le nom du nouveau Directeur de l'ENFIP :

M Yannick Girault

**oraux des concours :** les situations ayant fait l'objet de signalement ont été suivies de consignes strictes au regard des recommandations sanitaires.

**Précision** au sujet des situations de « verbalisation » dans le Haut Rhin d'agents ne disposant que de leur carte professionnelle. La Direction Générale et la direction du Haut Rhin n'ont pas eu connaissance de verbalisation, mais de contrôles ayant pu mettre en exergue une mauvaise appréhension locale des dispositions en vigueur pour les fonctionnaires. La direction générale déplore les difficultés rencontrées mais rappelle que toutes les préfectures de France disposent des mêmes consignes.

**La CFTC est toujours à vos côtés.**

**N'hésitez pas à contacter vos correspondants.**

**<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>**